

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-huit Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : Mmes DUFFILLOL – DARRIET – REVIRON –  
MM BALADE – LAFOSSE - CHALOUPIN – BOURREL – NORMANT - GARRIGUES

Absents excusés : Evelyne JURADO-GONZALEZ

Valérie ZOMERO donne pouvoir à Jean-Claude DUMENIL

Cécile GOUDENECHÉ donne pouvoir à Jean-Luc LAFOSSE

Jean-Philippe MANGIEU donne pouvoir à Jean-Pierre BALADE

Monsieur Jean-François CHALOUPIN est élu secrétaire de séance

### **PROCES-VERBAL DU 21 MAI 2015**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 21 Mai 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU RAPPORT D'AVRIL 2015 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES**

#### **N° 2015-012**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CdC du Sud Gironde du 1<sup>er</sup> avril 2015,

Vu le rapport d'avril 2015 de la CLETC en découlant,

Etant donné que le montant de l'attribution de compensation des communes est déterminé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population de la CdC ou moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population de la CdC), adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts,

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le rapport d'avril 2015 de la CLETC qui modifie le montant de l'attribution de compensation des communes concernées par la restitution d'un service Accueil Péri-Scolaire (APS) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, lors d'une restitution de compétence aux communes, l'attribution de compensation est majorée du montant net des charges transférées. Ainsi, la CdC donne aux communes les moyens financiers nécessaires pour assurer le fonctionnement du service.

Sont concernées les Communes de Balizac, Cazalis, Hostens, Lucmau, Noaillan, Pompéjac, Préchac, Uzeste et Villandraut.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport CLETC d'avril 2015 et le montant de l'attribution de compensation

### **F.D.A.E.C.**

#### **N° 2015-013**

Lors de la dernière réunion des Maires du canton du Sud Gironde à laquelle a participé Jean-Pierre BALADE, il a été demandé de refaire la délibération du 15 Avril 2015. Monsieur BALADE informe que la répartition n'était pas la même pour les quatre cantons. En Septembre, une réunion se tiendra pour étudier la mutualisation des modalités d'attribution.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une rencontre le 3 juin dernier avec les Maires du canton Sud Gironde, Isabelle DEXPERT et Jean-Luc GLEYZE, Conseillers Départementaux du canton Sud Gironde, ont précisé que les règles d'attribution du FDAEC 2015 étaient les mêmes que l'année précédente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental au titre du FDAEC 2015 pour un montant de 5 553 € pour le financement des opérations suivantes :

- Curage de fossés, dérasement d'accotement
- Achat ordinateur
- Entretien église

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser les opérations précitées
- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 5 553 €.
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour 9 621,60 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-009

### **S.I.R.P.**

Jean-Claude DUMÉNIL annonce la création d'une 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée. Une nouvelle institutrice arrive de Bordeaux. Les enseignantes ont fait la répartition des classes. A ce jour, 89 enfants seront scolarisés à Bieujac et 45 à St Pardon de Conques. Les horaires de rentrée des classes resteront inchangés. Une réunion publique est prévue avec les parents le 25 Juin à St Pardon de Conques. A partir de la rentrée, un travail de réflexion sera étudié sur le projet Mairie-Ecole.

### **TERRAIN « MAISON NEUVE »**

Monsieur le Maire informe de la possibilité de vendre un terrain hors lotissement. Pour cela, un bornage doit être effectué par un géomètre, coût prévisionnel de 1 500 €. Le Conseil Municipal accepte.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Commission Voirie-Bâtiments : En ce qui concerne les travaux de descente de dalle à l'église, l'entreprise Blangero ne peut pas réaliser les travaux immédiatement. De l'humidité anormale a été constatée dans la partie Bar de « la Maison ». En matière de voirie, le curage des fossés se fera à l'automne et le faucardage sera réalisé après le ramassage des récoltes mi-Novembre. Des problèmes d'assainissement ont été constatés au niveau de l'école, Jean-Luc Lafosse propose d'acheter un furet.

Commission Fêtes et Cérémonies : La marche rose se déroulera le 11 Octobre. Un tracé reliant Bieujac à Coimères sera proposé à la prochaine réunion des organisateurs de cette manifestation.

Commission Communication : Le bulletin municipal est terminé et sera distribué en début de semaine.

## **COMPTES-RENDUS DES REUNIONS**

A. A. D. P. : Alexandra REVIRON, déléguée au niveau de l'AADP rend compte de la réunion qui s'est tenue le 17 Juin :

- Bonne gestion, association saine
  - Beaucoup de frais de formation seront remboursés par le Conseil Départemental
  - 12 bénéficiaires sur Bieujac
  - Convention avec la Mission Locale
- Le Sud Gironde est territoire d'expérimentation pour le maintien des personnes à domicile par le biais de nouvelles technologies (iPad, etc...). L'action sociale et l'AADP sont parties prenantes

S. I. C. T. O. M. : Guillaume NORMANT, élu à la commission technique au SICTOM, fait part de la réunion de travail sur le futur plan d'accès de la déchetterie, 8 500 m<sup>2</sup> supplémentaires ont été acquis pour réaliser cet agrandissement. 56 % du volume de la déchetterie sont des déchets verts.

Commission Petite Enfance/Jeunesse CdC : Laurence Duffillol fait part de la dernière réunion du 4 Juin.

- Le contrat petite enfance prêt pour Septembre
- Vote du règlement intérieur des Centres de Loisirs Sans Hébergement
- Vote des critères de modalités d'accueil des enfants
- Convention de partenariat avec l'ADAV 33

Commission Culture :

- Harmonisation des tarifs des écoles de musique car la fréquentation est en baisse

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Apéro musical le 21 Juin à partir de 11 heures organisé par la « Maison »
- Fête locale les 3, 4 et 5 Juillet. Lecture du programme. La municipalité offrira l'apéritif de clôture.
- Accord de la banque de la société Juma pour le prêt concernant l'acquisition des hangars communaux. Signature de l'acte de vente cet été.
- Il a été demandé à Jean-Luc LAFOSSE que la Commune entretienne le fossé mitoyen de Mme BALUTEAU (curage et coupe des herbes hautes). Monsieur le Maire précise à ce sujet que l'entretien des têtes de pont est à la charge de chaque propriétaire.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30**